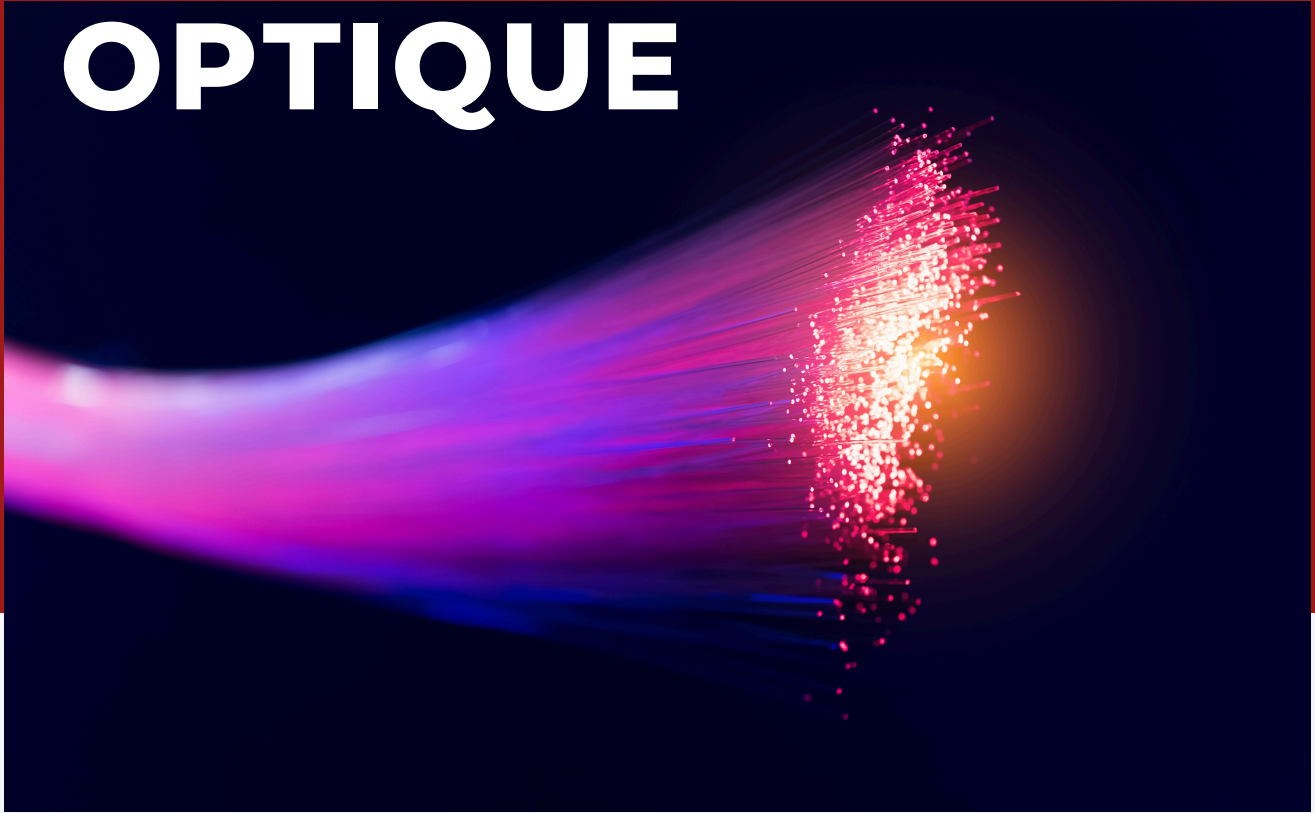


AJOUTER UNE CLAUSE POUR L'INSTALLATION DE LA

FIBRE OPTIQUE



L'installation de la fibre optique en copropriété est un enjeu à ne pas négliger : elle constitue une transformation des parties communes et une modification de l'Acte constitutif dans lequel l'infrastructure commune mais aussi l'arrivée du câble dans chaque unité privative devront être qualifiées, en y indiquant aussi la répartition des coûts afférents à l'entretien, les réparations et le remplacement du système en tout ou partie.

Vous n'êtes pas sûr(e) et vous voulez nous en parler?

Cliquez ici pour réserver une consultation gratuite de 15min avec l'un(e) de nos avocat(e)s spécialisé(e)s en copropriété:

www.djclegal.com/consultation-express-gratuite/